

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18/05/2022

Le 13/05/2022, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 18/05/2022 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR :

- Compte de Gestion 2021 ;
- Compte administratif 2021 ;
- Tableau du CA 2021 ;
- Reprise des exercices antérieurs ;
- DM 1 au BP 2022 ;
- Délégation pour autoriser la signature d'une Ligne de Trésorerie ;
- Délégation pour autoriser la signature de la convention avec le collège Sainte Anne pour l'utilisation de la salle des sports ;
- Avis sur le Projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI ;
- Questions diverses.

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD — Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Thomas HALLUIN – François LO PRESTI.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à M. Baurin

Florence LIENARD qui a donné procuration à T. Halluin

Absent(e) :

Isabelle DELOBEL - Isabelle HUBLART

*Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

---

*Après lecture, le compte rendu de la séance du 07/04/2022 est approuvé à l'unanimité*

---

## **FINANCES**

### **Compte de Gestion et Compte Administratif (CA) 2021**

M. Philippe MARCHAL, adjoint aux finances, donne lecture à l'Assemblée, des chiffres 2021 qui correspondent aussi bien pour le comptable que pour l'ordonnateur, à :

Section de fonctionnement à :

Dépenses : 1 166 787.47 €

Recettes : 1 363 492.48 €

D'où un excédent de recettes de : 196 705.01 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 187 135.49 €

Recettes : 1 581 116.83 €

D'où un excédent de recettes de : 393 981.34 €

*Vote du Compte de Gestion : à l'unanimité*

*Vote du Compte Administratif : à l'unanimité - M. Le Maire n'a pas pris part au vote.*

## Tableau Compte Administratif (CA) 2021 et Affectation de la Reprise des exercices antérieurs

M. Marchal explique qu'avec la reprise des années antérieures :

Pour la Section de FONCTIONNEMENT :

+ 252 516.68 € résultat 2020

Auxquels viennent se rajouter les + 196 705.01 € de l'exercice 2021 : soit un solde de + 449 221.69 € qui s'inscrit dans les comptes de la commune.

Pour la Section d'INVESTISSEMENT :

+ - 667 117.60 € résultat 2020

Auxquels viennent se rajouter les + 393 981.34 € de l'exercice 2021 : soit un solde de - 273 136.26 € qui s'inscrit dans les comptes de la commune.

Après vote, à l'unanimité, l'Assemblée entérine ces chiffres. (excepté M. Le Maire pour le tableau du CA)

## DM 1 au BP 2022

Après explications, l'Assemblée autorise, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
001	deficit d'investissement reporté	273 136,26	1068	couverture du déficit	200 978,26
2158/21	capteurs co2	3 370,00	021	virt de la section de fonctionnement	183 700,00
2313/89	fibre bats cmnx	1 000,00	1321/21	subv etat	1 600,00
2313/91	ext bat des maternels (complément)	61 000,00	1321/91	dsil refusée	- 170 370,00
2313/92	chassis salle polyvalente	- 106 537,00	1323/91	ADVB 2022 (complément)	20 445,00
2313/94	contribution due parcelle ZP112	3 815,00	13251/91	FSIC	143 111,00
2313/95	Audit salle des sports	8 800,00	13251/92	FSIC	- 62 146,00
	TOTAL	<b>244 584,26</b>	1641	emprunt	- 72 734,00
				TOTAL	<b>244 584,26</b>

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapt/art	designation	montant	Chapt/art	designation	montant
60612	energie-électricité	64 543,43	002	excedent fonctionnement	248 243,43
023	virement section d'investissement	183 700,00			
	TOTAL	<b>248 243,43</b>		TOTAL	<b>248 243,43</b>

## Participation financière sur formation

M. Le Maire explique qu'un agent communal, Hélène DUPONT a demandé une participation financière pour sa formation professionnelle relative à une VAE pour l'obtention du diplôme CAP Petite Enfance.

Après discussions, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, cette prise en charge. Les crédits seront prélevés à l'article 6333 du BP 2022.

## **DELEGATIONS DE SIGNATURE**

Après explications, l'Assemblée, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer :

- une Ligne de Trésorerie : avec la Caisse d'Épargne, pour un montant maximum de 360 000 euros, sur 1 an avec un taux d'intérêt applicable à un tirage de ESTER + marge de 0,90 %, dans l'attente du versement du solde des subventions concernant la construction du Bâtiment du Cœur de Vie ;
- la convention avec le collègue Sainte Anne pour l'utilisation de la salle des sports ;
- la convention AFAC pour le ramassage des animaux errants (1 contre : JM Bernard).

INFORMATION est donnée que les élections législatives auront lieu au Cœur de Vie, rez de Jardin (et non rez de Chaussée) de 8h à 18h. (et non à la salle polyvalente).

Le Maire  
Bruno CELLIER

